	
Brochure d'Information	Code : INF-BI/09
	Date de réalisation : 11/05/2011
	Version : 02



LES ANTI-COAGULANTS ORAUX

Clinique Les Rosiers
 45, Bd. H. Bazin - BP. 60 244 - 21002 DIJON
 Réadaptation cardio-vasculaire
 ☎ 03.80.44.50.34.
 Fax : 03.80.44.51.37.
www.generale-de-sante.fr/clinique-les-rosiers-dijon

Le traitement anti-coagulant que vous prenez, a pour but de prévenir la formation de caillots



Il nécessite une surveillance biologique régulière et rigoureuse par une prise de sang. On mesure l'INR (International Normalized Ratio).

- Le taux recherché se situe entre 2 et 3 :
 - ⇒ si $INR < 2$ ou > 3 : appeler son médecin pour adapter le traitement



LES PRECAUTIONS A RESPECTER

- ayez toujours sur vous la carte précisant que vous êtes sous anticoagulant
- la prise doit être régulière et à heure fixe, de préférence le soir
- en cas d'oubli, il est inutile de doubler la dose, appelez votre médecin
- évitez de prendre des médicaments sans avis médical type ASPIRINE, anti-inflammatoire, antibiotiques car ceux-ci peuvent modifier l'effet du traitement anticoagulant
- signalez à tout professionnel de santé que vous êtes sous anticoagulants (dentiste, chirurgie, anesthésiste, infirmière)
- prévenez votre médecin en cas de saignements anormaux (nez, gencives, urines, selles)
- évitez de pratiquer des sports avec risque de coups ou de chutes et faites attention en bricolant ou jardinant de ne pas vous blesser
- certains aliments en particulier les légumes (choux, choux-fleurs, brocoli, épinards, haricots verts, carottes) contiennent de la vitamine K.
 - ⇒ ne les supprimez pas, au contraire, mangez-en régulièrement de façon à ce que votre INR reste bien stable.

 	
Brochure d'Information	Code : LAB-E3/BI-09
	Date de réalisation : 11/05/2011
	Version : 02



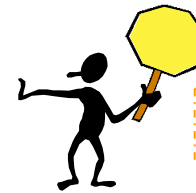
LES ANTI-COAGULANTS ORAUX

Clinique Les Rosiers
 45, Bd. H. Bazin - BP. 60 244 - 21002 DIJON
 Réadaptation cardio-vasculaire
 ☎ 03.80.44.50.34.
 Fax : 03.80.44.51.37.
www.generale-de-sante.fr/clinique-les-rosiers-dijon

Le traitement anti-coagulant que vous prenez, a pour but de prévenir la formation de caillots

Il nécessite une surveillance biologique régulière et rigoureuse par une prise de sang. On mesure l'INR (International Normalized Ratio).

- Le taux recherché se situe entre 2 et 3 :
 - ⇒ si $INR < 2$ ou > 3 : appeler son médecin pour adapter le traitement



LES PRECAUTIONS A RESPECTER

- ayez toujours sur vous la carte précisant que vous êtes sous anticoagulant
- la prise doit être régulière et à heure fixe, de préférence le soir
- en cas d'oubli, il est inutile de doubler la dose, appelez votre médecin
- évitez de prendre des médicaments sans avis médical type ASPIRINE, anti-inflammatoire, antibiotiques car ceux-ci peuvent modifier l'effet du traitement anticoagulant
- signalez à tout professionnel de santé que vous êtes sous anticoagulants (dentiste, chirurgie, anesthésiste, infirmière)
- prévenez votre médecin en cas de saignements anormaux (nez, gencives, urines, selles)
- évitez de pratiquer des sports avec risque de coups ou de chutes et faites attention en bricolant ou jardinant de ne pas vous blesser
- certains aliments en particulier les légumes (choux, choux-fleurs, brocoli, épinards, haricots verts, carottes) contiennent de la vitamine K.
 - ⇒ ne les supprimez pas, au contraire, mangez-en régulièrement de façon à ce que votre INR reste bien stable.